



DCE

OBJF1

CANTENAC BROWN

DCE-A-01_REGLEMENT CONSULTATION

MAITRISE D'OUVRAGE

SCEA Cantenac Brown - MOA

Route d'Arsac _ 33 460 Margaux - Cantenac

ALPES CONTROLES - Bureau de contrôle

4 rue Théodore Blanc _ 33049 Bordeaux Cedex 05 56 39 05 60_ rboulay@alpes-controles.fr

MAITRISE D'OEUVRE

ATELIER PHILIPPE MADEC - architecte

24 rue du Faubourg Poissonnière _ 75010 Paris

01 48 04 34 47_ trenard@madec.net

C&E - BE Structure

27 Rue de l'Ambroisie _ 75012 Paris

INGEROP - BE Fluides / VRD / OPC

01 44 75 48 51 _ robinet@ceingenierie.fr

et Process vinicole

5 impasse des mûriers _ 33 692 Mérignac 05 56 47 79 79 _ stephane.hamel@ingerop.com

LE SOMMER - BE environnement

Annexe Darwin 2 quai de Brazza _ 33100 Bordeaux

01 77 45 36 50 _ regis@lesommer.fr

0177 10 00 00 _ 10glo@ik

CABINET FAURE - BE économiste

19 allée James Watt _ 33700 Mérignac 05 56 47 53 83 _ faure@cabinetfaure.fr

AMACO - BE spécialiste terre crue

c/o Les Grands Ateliers 96 Boulevard de Villefontaine _ 38090 Villefontaine

04 74 96 89 06 _ anne.lambert@amaco.org

. Date Modificati

0

Les solutions représentées sur les plans indiquent les performances attendues du point de vue architectural.

Les solutions le présentieres sur les plans induquent les performances attendées ou point de vue architecturia.

Les plans d'exécution correspondants et les solutions techniques à mêtre en oeuvre sont de la seule responsabilité de l'entreprise.

Hiérarchie des informations : les plans de plus grande échelle priment sur les plans de plus petite échelle (par exemple : le 1/20 prime sur le 1/100).

Toutes les côtes concernant les ouvrages existants à conserver ou à modifier sont données à titre indicatif et doivent impérativement être vérifiées sur place.

Orientation:

Echelle:

Date:

19/05/2021

DEE-A

CAPM attelier philippemadec paris

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

1	OBJET DE LA CONSULTATION	2
2	ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES	2
2.1	DECOMPOSITION EN MACRO-LOTS	2
2.2	DECOMPOSITION EN TRANCHES	3
2.3	MAITRISE D'ŒUVRE	
2.4	ORDONNANCEMENT, COORDINATION ET PILOTAGE DE CHANTIER	
2.5	CONTROLE TECHNIQUE	5
2.6	COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE	
2.7	COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)	
2.8	MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES	
2.9	MODE DE REGLEMENT	
2.10		
2.11		
2.12		
2.13		6
2.14		
2.15	GARANTIE PARTICULIERE POUR MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	6
3	PRESENTATION DES OFFRES	7
3.1	DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS	
3.2	VARIANTES MENTIONNEES DANS LES CCTP	
4		
5	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRE	
5.1	PRESENTATION DES OFFRES	-
5.2	REMISE ET ENVOI DES OFFRES	
5.3	REJET DES OFFRES	
5.4	MISE AU POINT DU MARCHE	10
6	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
	-	-

1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la réhabilitation extension du domaine du Château de Cantenac Brown Route d'Arsac-33460 MARGAUX-CANTENAC.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) propres à chacun des lots de travaux.

2 ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES

La présente procédure est lancée suivant les pièces écrites de la consultation.

2.1 DECOMPOSITION EN LOTS

	T
N°	Désignation des lots
1	Désamiantage
2	Démolition
3	Installations - Fondations - Gros œuvre
4	Ouvrages terre - Pierre de taille
4.1	Ouvrages terre - Pisé - BTC - enduit terre
4.2	Pierre de taille
5	Charpente bois et metal - Voliges
6	Bardage bois - Enduit
7	Couverture - Zinguerie- Etancheité
8	Menuiseries extérieures
9	Serrurerie
10	Menuiserie interieure - Habillages bois - Parquet
11	Isolation - Doublages verticaux - Cloisons
12	Faux plafonds
13	Carrelage - Faïence
14	Peinture
15	Electricité CFO Cfa
16	CVC - Plomberie Sanitaire
17	Puits climatiques
18	Appareils élévateurs

DCE: Mai 2021

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

19	Process
19.1	Chambre froide
19.2	Cuves élévatrices
19.3	Cuves élévatrices
19.4	Passerelles
19.5	Process
20	VRD - Espaces verts

2.2 DECOMPOSITION EN TRANCHES

Le marché ne comporte pas de tranches conditionnelles.

2.3 MAITRISE D'ŒUVRE

ARCHITECTE MANDATAIRE

Monsieur Philippe MADEC, Architecte, Urbaniste agissant en qualité de Président de la SAS pour le compte de la société « ATELIER PHILIPPE MADEC SAS »

ayant son siège social au 24, rue du faubourg poissonnière -75010 Paris

Téléphone: 01 48 04 34 47 Télécopie: 01 48 04 34 46

Courriel: madec@madec.net

SAS au capital Social de 50 000 Euros

N° RC : RCS Paris B 403 174 592 N° SIRET : 403 174 592 00052

Code APE: 7111Z

ORDRE DES ARCHITECTES REGIONAL IDF: N°S03222x

BET VRD / FLUIDES / PROCESS / :

INGEROP

Monsieur Stéphane Mary

agissant en qualité de Directeur Agence de Bordeaux

pour le compte de la société : INGEROP

ayant son siège social au 18, rue des deux gares 92500 Rueil-Malmaison

Forme juridique : SAS

RCS Nanterre 489 626 135 N° SIRET : 489 626 135 00359 Code APE : 7112B Agence de Bordeaux : 5, impasse des Muriers CS80012 33692 Mérignac Cedex

Téléphone: 05 56 47 79 79

Courriel: ingerop.bordeaux@ingerop.com

BET STRUCTURE:

C&E Ingénierie

Monsieur Jean-Marc Weill, agissant en qualité de Gérant

DCE: Mai 2021 RÈGLEMENT DE CONSULTATION

pour le compte de la société : C&E Ingénierie

ayant son siège social à : 27, rue de l'Ambroisie, 75012 Paris

Téléphone: 01 44 75 48 51 Port: 06 62 76 00 18

Courriel: structure@ceingenierie.fr

Forme juridique : EURL

N° RC : B 448 834 168 N° SIRET : 448 834 168 00024 Code APE : 7112B

BET ENVIRONNEMENT:

LE SOMMER ENVIRONNEMENT

Monsieur Michel le Sommer,

agissant en qualité de directeur général

le compte de la société : Le Sommer Environnement

ayant son siège social à : 39, boulevard Beaumarchais 75003 Paris Agence de Bordeaux : Coworking Walter c/o Patriarche Architectes

2, quai de Brazza 33100 Bordeaux

Téléphone 01 77 45 36 50 Courriel : michel@lesommer.fr.

Forme juridique : SARL

N° RC : RCS PARIS N° SIRET : 443 265 467 000 37 Code APE : 7112B

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION:

CABINET FAURE ECONOMIE

Monsieur Stéphane FAURE agissant en qualité de gérant

le compte de la société : Cabinet Faure

ayant son siège social à : 19, allée James Watt - 33700 Mérignac

Téléphone 06 09 41 88 89

Courriel:

Forme juridique : SARL

N° RC: RCS Bordeaux 513 038 976 N° SIRET: 513 038 976 Code APE: 7112B

BET TERRE:

AMACO

Madame Marie Wozniak

agissant en qualité de Présidente le compte de la société : Amaco

ayant son siège social à : c/o Les Grands Ateliers 96 Boulevard de Villefontaine, 38090

Villefontaine

Téléphone +33(0)4 74 96 89 06 Télécopie : néant

Courriel: laetitia.fontaine@amaco.org

Forme juridique : 9220 - association déclarée N° SIRET : 831 985 965 00019 Code APE : 8559B

2.4 ORDONNANCEMENT, COORDINATION ET PILOTAGE DE CHANTIER

INGEROP

Patrick LEJEAL

Tel: 05 56 13 47 70 Mob: 06 80 16 74 96 patrick.lejeal@ingerop.com DCE: Mai 2021

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

5 impasse des mûriers - CS 80012 33 692 MERIGNAC CEDEX

2.5 CONTROLE TECHNIQUE

La mission de contrôleur technique (BC) est assurée par :

BUREAU ALPES CONTRÔLES,

3 Bis Impasse des Prairies - ANNECY LE VIEUX - 74940 ANNECY,

Représentée par Monsieur Arnaud BUSQUET, en sa qualité de Directeur Général de la société, ayant donné tous pouvoirs à Monsieur François BRILLARD, Responsable National "Bois et Matériaux Biosourcés"

Romain BOULAY

4 rue Theodore Blanc
Tel: 05 56 39 05 60
Mob: 06 30 06 30 84
rboulay@alpes-controles.fr

2.6 COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

L'opération est soumise aux dispositions de la loi 93.1418 du 31 décembre 1993, au décret d'application n°94.1159 du 26 décembre 1994 concernant le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS).

La mission de coordination sécurité/santé est assuré par :

BUREAU ALPES CONTRÔLES,

3 Bis Impasse des Prairies - ANNECY LE VIEUX - 74940 ANNECY,

Représentée par Monsieur Arnaud BUSQUET, en sa qualité de Directeur Général de la société, ayant donné tous pouvoirs à Monsieur François BRILLARD, Responsable National "Bois et Matériaux Biosourcés"

Laurent DOUMERET

4 rue Theodore Blanc Tél.: 06 31 15 42 60

Idoumeret@alpes-controles.fr

2.7 COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au C.C.T.P

2.8 MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du Marché seront réglés par un Prix Global et Forfaitaire, non révisable et non actualisable.

L'offre de base de l'entreprise sera strictement conforme aux prescriptions définies dans le dossier de consultation.

DCE : Mai 2021 RÈGLEMENT DE CONSULTATION

2.9 MODE DE REGLEMENT

Par dérogation de la norme NF P 03-001 de décembre 2000 :

- Le mode de règlement choisi par le Maître de l'Ouvrage est le virement effectué par mandat dans un délai global de **45 jours** à dater de la réception, par le Maître d'Oeuvre, de la situation de travaux qui est fixée au dernier jour de chaque mois.
- Toutefois, une offre incluant une variante par rapport au mode de règlement tel que défini ci-dessus, fera l'objet d'un examen dès lors que le candidat aura également remis une offre comportant le mode de règlement prévu par le Maître de l'Ouvrage.

2.10 DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé dans le cadre d'Acte d'Engagement et ne peut en aucun cas être changé.

2.11 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au Dossier de Consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du "Dossier modifié", sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des Offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.12 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des Offres est fixé à 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres.

2.13 PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS

Les propositions techniques présentées par les Entreprises demeurent leur propriété intellectuelle. Toutefois, si les propositions techniques sont retenues par la maîtrise d'ouvrage, elles deviennent sa propriété.

2.14 DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX INTERESSANT LA DEFENSE

Sans objet.

2.15 GARANTIE PARTICULIERE POUR MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU

Ces matériaux devront faire l'objet d'un Avis Technique émis par le CSTB. Les entreprises mandataires du lot 04 Ouvrages terre-pierre de taille doivent être assurés pour les ouvrages et les techniques utilisés, considérés comme non courantes.

3 PRESENTATION DES OFFRES

3.1 DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Le dossier à remettre par les Entreprises comprendra les pièces suivantes :

- Un projet de Marché comprenant :
 - . **Un Acte d'Engagement** : Document ci-joint à compléter, parapher, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les Entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du Marché.
 - . Une lettre d'acceptation des pièces suivantes :
 - Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots
 - Cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) de tous les lots
 - Plans architecte et techniques du DCE
- Un dossier technique comprenant :
 - . Un mémoire expliquant les modalités d'exécution des travaux :
 - Les moyens en personnel affecté au chantier
 - Équipements et matériels utilisés, moyens de translation horizontal & vertical
 - Les éventuels besoins en installation de chantiers : aire de stockage...
 - Les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité et la propreté du chantier
 - Liste des sous-traitants envisagés (l'Entreprise peut citer plusieurs sous-traitants par nature de prestation).

Pour le lot n° 03 - installation fondation gros-œuvre

- Plan d'installation de chantier (accès, bungalow, moyen de levage etc.)
- Note méthodologique propre à l'opération (enchaînement des zones, planification détaillée...).

Pour le lot n° 04- Ouvrages terre-pierre de taille

- Note méthodologique sur la réalisation des ouvrages en terre crue ; voûte, murs en pisé, doublages BTC et enduit. (Technique et moyens de mise en œuvre, planification,
- La décomposition du prix global et forfaitaire
 - . L'Acte d'Engagement prévoit le prix global et forfaitaire du marché, la décomposition de ce prix est constituée par le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire.
 - . Le dossier d'appel d'offres comporte un cadre de bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.), il est demandé aux entreprises de répondre sur la base de ce document.

3.2 VARIANTES OU OPTIONS MENTIONNEES DANS LE CCTP

Elles sont à chiffrer obligatoirement dans le cadre de décomposition global et forfaitaire et indiquées dans l'Acte d'Engagement.

4 JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions suivantes :

- Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés cidessous :
 - Le prix global et forfaitaire, non révisable et non actualisable
 - La valeur technique de l'offre
 - La liste des sous-traitants (suivant les lots).
 - . Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la Décomposition du Prix Global Forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'Entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le Prix Forfaitaire correspondant.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme étant non cohérente.

. Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous-détails des prix unitaires ou les décompositions des prix forfaitaires qu'il estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

5 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

5.1 PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront présentées de manière dématérialisée de la façon suivante :

- Le 1er dossier « Pièces Administratives » et Entreprise (nom et adresse) comprendra :
 - . La lettre d'acceptation
 - . L'extrait K BIS de moins de 3 mois
 - . L'attestation indiquant que l'entreprise est à jour de ses cotisations fiscales et sociales
 - . Les attestations d'assurances de l'entreprise en cours de validité paraphées et tamponnées en original, couvrant sa responsabilité civile et sa responsabilité de constructeur au sens des articles 1792 et suivants et 2270 du Code Civil.
 - . Les copies des qualifications QUALIBAT, QUALIFELEC, etc.

DCE: Mai 2021

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

- . La liste des références sur les trois dernières années
- . Les capacités techniques / Matériels : Déclaration indiquant l'outillage, matériel technique mis à disposition.

- Le 2ème dossier « Pièces Techniques » et Entreprise (nom et adresse) comprendra :

- . L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes, daté, signé et paraphé par les représentants qualifiés de l'entreprise qui sera signataire du marché (cadre ci-joint),
- . Le Cahier des Clauses Administratives et Particulières (C.C.A.P.) signé et paraphé par le représentant qualifié de l'entreprise (ci-joint),
- . Le Bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) signé et paraphé par le représentant qualifié de l'entreprise, document établi à l'aide du cadre joint au dossier de consultation.
- . Un mémoire justificatif du mode d'exécution des travaux (procédés et moyens d'exécution, provenance des fournitures principales avec références des fournisseurs correspondants, ...).
- . Une liste de sous-traitants que l'entreprise envisage de proposer à l'accord du maître d'ouvrage.
- . Un justificatif de l'usage de certaines prestations (avis technique du C.S.T.B., en particulier...).

L'attention des Entreprises est attirée sur l'obligation qui leur est faite de produire, à la requête du Maître d'ouvrage, **tous les prix unitaires**.

L'Entreprise devra respecter les indications fournies au C.C.T.P. quant au cadre de réponse.

<u>L'ensemble des pièces sera fourni au format .pdf.</u>
<u>En outre, le bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) sera également fourni au format .xls ou .xlsx.</u>

5.2 REMISE ET ENVOI DES OFFRES

Les offres seront envoyées sous forme dématérialisée,

Avant le :

MERCREDI 30 JUIN 2021 à 18H

Aux adresses électroniques suivantes :

Tiffanie RENARD, Architecte trenard@madec.net

Elodie FOLGOAS, Architecte efolgoas@madec.net

Sarah ROBINET, Ingénieur structure robinet@ceingenierie.fr

Jean-Marc WEILL, Ingénieur structure

DCE : Mai 2021

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

weill@ceingenierie.fr

Jean-Baptiste FLANDÉ, Chef du projet lots fluides et VRD jean-baptiste.flande@ingerop.com

Antoine PELETTE, Economiste de la construction pelette@cabinetfaure.fr

Stephane FAURE, Economiste de la construction faure@cabinetfaure.fr

5.3 REJET DES OFFRES

Les Dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

Toute offre non conforme à la présentation susvisée pourra faire l'objet d'un rejet.

5.4 MISE AU POINT DU MARCHE

Le Maître d'Ouvrage peut en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que les modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché

6 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Contenu du dossier de la consultation :

Le contenu du dossier de consultation est indiqué dans le document intitulé "Liste des pièces PRO/DCE"

- Visite du site :

Les candidats devront obligatoirement visiter le site avant d'établir les offres.

Les dates de visite sont les suivantes :

- 08/06/21 à 9h
- 08/06/21 à 11h
- 08/06/21 à 15h
- Les personnes susceptibles de renseigner les Entreprises sont les suivantes :

Tiffanie RENARD, Architecte trenard@madec.net

Sarah ROBINET, Ingénieure structure

SCEA CHATEAU CANTENAC BROWN - Route d'Arsac-33460 MARGAUX-CANTENAC

DCE : Mai 2021 RÈGLEMENT DE CONSULTATION

robinet@ceingenierie.fr

Jean-Baptiste FLANDÉ, Chef du projet lots fluides et VRD jean-baptiste.flande@ingerop.com

Antoine PELETTE, Economiste de la construction pelette@cabinetfaure.fr

- . Pour obtenir des renseignements qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard douze (12) jours avant les dates et heure limites, une demande par mail aux adresses mail listées ci-dessus.
- . Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats.